



Ecole de commerce
Maturité professionnelle commerciale intégrée
Complément au contrat d'apprentissage
Inscription en 2 CPM

L'entreprise (raison sociale)

représentée par

autorise son apprenti-e

né-e le

à s'inscrire à la maturité professionnelle commerciale intégrée dispensée par l'Ecole de commerce aux conditions fixées par celle-ci.

En particulier, elle accepte que son apprenti-e :

- suivre les deux jours de cours hebdomadaires de maturité professionnelle commerciale intégrée,
- participer aux deux stages linguistiques, de trois semaines chacun, intégrés à la formation scolaire de deuxième et de troisième année.

L'organisation et l'encadrement des stages sont à la charge du Département de l'instruction publique. Les autres coûts (de l'ordre de Fr. 2'000.- à Fr. 2'500.- par stage linguistique) seront supportés conjointement par l'entreprise et l'apprenti-e, avec une participation éventuelle d'autres partenaires.

Date et signature du/de la responsable de formation Date

Date et signature de l'apprenti-e

Date

Date et signature du/de la responsable légal-e
(s'il y a lieu)

Date

Ce document, dûment complété, est à adresser à l'OFPC pour validation de l'inscription